

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église  
33650 Saint-Morillon

Saint-Morillon, le 07 février 2022.

**Objet : Rentrée scolaire 2022-2023 et inscriptions aux activités péri et extrascolaires**

**Chers parents,**

Par la présente, nous vous informons que vous pouvez d'ores-et-déjà constituer votre dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2022-2023 de votre ou de vos enfants à l'école « Les 4 Saisons » de Saint-Morillon.

Les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30

En dehors du temps scolaire, la commune met à votre disposition un certain nombre de services :

Accueil périscolaire le matin : de 7 h 30 à 8 h 35,

Accueil périscolaire le soir : de 16 h 30 à 19 h,

La restauration scolaire : de 12 h à 13 h 15,

Le centre de loisirs le mercredi : de 7 h 30 à 18 h 30 avec des inscriptions possibles :

- la matinée avec repas compris (jusqu'à 13 h30)
- à la journée

Vous trouverez joints à ce courrier le dossier d'inscription scolaire qui doit être complété et déposé à l'accueil de la Mairie **d'ici le 18 mars 2022**, délai de rigueur, ainsi que le dossier d'inscription aux services péri et extrascolaires.

Vous pouvez retrouver ces documents et toutes les informations nécessaires sur le site internet de la Commune [www.saint-morillon.fr](http://www.saint-morillon.fr), rubrique Enfance et jeunesse.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

M. Jérôme BARBESSOU,  
Adjoint au Maire  
En charge des relations avec l'école

Mme Laurence BOURGADE,  
Maire

